

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2897

26 novembre 2011

SOMMAIRE

3 V S.A.	139032	Indian Fund S.A., SICAV-SIF	139038
ADCR Echternach	139012	Keyle Investments S.A.	139041
Association du Personnel de la Police Judiciaire	139036	Leggett & Platt Europe Finance SCS	139052
Bitulog Admin S.à r.l.	139027	Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l.	139041
Café DUPA S.à r.l.	139021	Leggett & Platt Luxembourg S.à r.l.	139053
Capsugel FinanceCo II S.à r.l.	139047	Le Grill S.à r.l.	139056
Captiva Alstria 1	139010	Libra Holding S.A.	139050
Central Europe Finance (Holding) S.A. ...	139025	Logica Luxembourg S.A.	139053
Chap'elux S.A.	139012	Lorecar S.A.	139035
Chestergom Finance Sàrl	139017	McArthurGlen Michelbau Neumunster Siteco Sàrl	139022
Concept Realty & Development S.A. ...	139014	Medinvest S.A.	139050
Cordatus Recovery Partners II Investment S. à r.l.	139029	MGE Germany 3 S.à r.l.	139022
Crèche Hänsel & Gretel S.à.r.l.	139021	Millen-Eck S.à.r.l.	139038
Echelle S.A.	139038	Mistral International S.A.	139053
Emador S.A.	139051	Nordea Life & Pensions Investments Norway S.à r.l.	139024
emoveo S.A.	139056	Oddo Services Luxembourg S.A.	139026
Fabelgym S.A.	139019	Office Portfolio Minerva II Sàrl	139026
factum ventures S.A.	139045	Omega Finances Sàrl	139026
Formentera Holding S.A.	139037	Pergam Properties 2 S.C.A.	139054
FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG	139010	Perlach I Hotel S.à r.l.	139026
German Retail Portfolio 3 S.à.r.l.	139021	Progress Capital S.A.	139022
Great Waters S.A.	139040	Progress Capital S.A.	139039
Heinen A.G.	139019	Semeraro Investissements S.A.	139014
Herschel Capital Advisors S.A.	139041	Universal Invest	139056
Holcim US Finance S.à r.l.	139022	Vega Holding S.A.	139056
Ideo Finance S.A.	139052	Xelis Investments S.A.	139024

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 29.891.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143430/10.

(110166728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Captiva Alstria 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.831.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven,

On the sixth day of October,

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

“Captiva 2 Alstria Holding S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office in L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under section B and number 114,458,

duly represented by Mr. Frédéric CHARTIER, general counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 29 September 2011 (the Parent).

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent approves the interim accounts of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of “Captiva Alstria 1”, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B and number 130,831 (the Company) as at 30 September 2011;

- the Parent holds all the shares in the Company;

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 24 July 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 2108 of 26 September 2007 (the Mémorial C);

- the Company’s capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.00) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the accounts of the Company with respect to the financial year from 1 January 2011 to the present deed are approved at the date of the present meeting;

- discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandate;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

Le six octobre,

Par-devant Nous, Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Captive 2 Alstria Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 114.458,

dûment représentée par Monsieur Frédéric CHARTIER, «general counsel», demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg, le 29 septembre 2011 (la Société Mère),

laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère approuve les comptes intérimaires de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Captive Alstria 1», constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 130.831 (la Société), au 30 septembre 2011;

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la Société;

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2108 du 26 septembre 2007 (le Mémorial C);

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère assume le rôle de liquidatrice de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- les comptes de la Société relatifs à l'exercice social de la période du 1^{er} janvier 2011 à ce jour sont approuvés à la date de la présente dissolution;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

- la Société Mère, en sa qualité d'associée unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidatrice de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Chartier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 octobre 2011. Relation: LAC / 2011 / 44911. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142030/99.

(110164874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Chap'elux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 95.963.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011144440/15.

(110167445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

ADCR Echternach, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6440 Echternach, 16, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 8.878.

STATUTS

En l'an deux mille onze, le 09 du mois de septembre, a été formée une association sportive sous le nom ADCR C ECHTERNACH A.s.b.l.

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet, But et Composition

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une association sans but lucratif sous la dénomination ADCR ECHTERNACH, le tout conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif

- Le siège est fixé à Echternach, 16 rue de la Gare
- La durée de l'association est illimitée

Art. 2. L'association a pour objet la création d'équipes de futsal de toutes catégories d'âge afin d'exercer le sport du futsal au niveau compétitif.

Art. 3. Pour atteindre son but, elle peut créer, gérer, reprendre toutes œuvres, faire toutes acquisitions opportunes et prendre d'une manière quelconque toutes initiatives poursuivant le même but. Elle s'interdit toute discussion politique ou confessionnelle.

Art. 4. L'association se compose:

1. D'administrateurs
2. De membres actifs (joueurs et non-joueurs)
3. De membres donateurs
4. De membres honoraires
5. De différentes commissions, composées chacune de 11 membres maximum

Les membres donateurs et membres honoraires peuvent être des personnes physiques ou morales.

Le nombre des membres de l'association ne peut être inférieur à trois.

Titre 2. Admission, Démission, Cotisations

Art. 5. Toute personne manifestant sa volonté d'adhérer à l'ADCR C ECHTERNACH en observant les présentes dispositions, peut devenir membre. Le Conseil d'administration décide souverainement des adhésions des membres actifs et membres donateurs, ainsi que de la constitution de commissions. Le refus d'admission ne doit pas être motivé.

Tous les membres ayant payé leur cotisation annuelle; jouissent des mêmes droits et avantages lors de l'Assemblée générale; les restrictions concernant certains membres sont énumérées dans les statuts internes de l'association. Seuls les administrateurs représentent cependant l'association devant la loi et doivent remplir les obligations définies par la loi précitée du 21 avril 1928, une liste des membres du Conseil d'administration doit, conformément à l'article 10 de la loi, être tenue à jour et déposée en bonne et due forme aux registres établis à cette fin et ceci endéans un mois après l'assemblée générale ordinaire.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

- Par démission écrite adressée au Conseil d'administration

- Le non-paiement de la cotisation
- Par exclusion prononcée par l'Assemblée générale sur rapport du Conseil d'administration.

Art. 7. Les cotisations annuelles à payer par les membres définis dans l'article 4 des présents statuts sont fixées chaque année par l'Assemblée générale.

Le montant de la cotisation ordinaire est fixé par la décision majoritaire de l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

Il ne peut être supérieur à 150€ (cent cinquante euros).

Titre 3. Le Conseil d'administration

Art. 8. L'association est placée sous la direction et la gestion d'un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de onze au maximum.

Les membres du conseil d'administration sont élus par l'Assemblée générale ordinaire pour une durée de 2 ans, renouvelable indéfiniment.

Le président est élu les années paires, le secrétaire les années impaires.

La moitié des autres membres du Conseil d'administration est chaque année démissionnaire.

A la fin de leur mandat, les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles;

Ils peuvent être révoqués par une Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Art. 9. Le président est élu en un tour de scrutin par l'Assemblée générale, à la majorité simple des voix exprimées. La durée du mandat est de deux ans. D'autres postes peuvent être créés suivant les besoins de la gestion par le Conseil d'administration.

Art. 9bis. Toute personne membre de l'ADCR C ECHTERNACH peut devenir membre du Conseil d'administration par simple cooptation par ce dernier.

Les postes de président, vice-président, secrétaire et trésorier ne peuvent néanmoins pas être attribués par cooptation.

Ce principe connaît exception dans 3 cas:

- Empêchement pour cause de maladie prolongée
- Décès
- Démission

de la personne occupant un des postes susvisés pendant la période située entre deux assemblées générales ordinaires.

Dans les hypothèses précitées, il ne peut être procédé provisoirement au remplacement de la personne défaillante que par cooptation au sein même du conseil d'administration, c'est-à-dire la personne cooptée au poste vacant doit être un membre du conseil d'administration légitimement élu, conformément à l'article 8 des présents statuts.

La personne ainsi cooptée occupera provisoirement son nouveau poste jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire où le prédit poste sera à nouveau déclaré vacant.

Art. 10. Le président dirige les travaux de l'association. Il préside les débats du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale. En cas d'empêchement, il sera remplacé par le vice-président ou à défaut, il sera désigné un remplaçant pour cette occasion par les administrateurs présents.

Art. 11. Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du président. Il devra le convoquer à la demande de la moitié des administrateurs.

Art. 12. Les décisions du Conseil d'administration sont valablement prises si la moitié de ses membres est présente ou représentée par procuration conférée à un autre membre présent. Elles seront prises à la majorité des voix présentes, en cas de partage, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 13. Ce sont les seules signatures du président et du secrétaire (ou de leurs remplaçants respectifs) qui engageront juridiquement l'association.

Art. 14. Le Conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de gestion les plus étendus pour la marche des affaires courantes de l'association; tout ce qui n'est pas réservé à d'autres organes de l'association par la loi ou par les statuts est de sa compétence.

Lui seul pourra ester en justice et toutes les actions judiciaires seront intentées et poursuivies au nom du président du Conseil d'administration.

Art. 15. Les candidatures pour l'adhésion au Conseil d'administration doivent être adressées au secrétariat de l'association avant l'Assemblée générale.

Art. 16. L'année comptable commence le 15 juin. Le Conseil d'administration dresse le bilan des recettes et dépenses et le soumet à l'Assemblée générale avec le budget pour l'exercice suivant aux fins d'approbation et de décharge. Le trésorier désigné par le Conseil d'administration est chargé de la gestion financière de l'association.

Titre 4. L'Assemblée Générale

Art. 17. L'Assemblée générale ordinaire aura lieu au courant de la première quinzaine du mois de juillet. Elle est régulièrement constituée et elle peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Art. 18. La convocation à l'Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire se fera soit par voie de courrier à la poste, soit par voie d'affichage public ou soit par publication dans la presse avec l'ordre du jour deux semaines avant la date fixée. L'ordre du jour, le lieu et la date de l'Assemblée générale seront fixés par le Conseil d'administration.

Art. 19. le Conseil d'administration a le droit de convoquer à tout moment une Assemblée générale. Il a l'obligation de la convoquer dans un délai d'un mois sur demande écrite de 1/5 des membres de l'association.

Art. 20. L'Assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus. Elle a notamment le droit:

- De modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association.
- De nommer et de révoquer les administrateurs, d'approuver ou de rejeter le budget annuel.
- De décider de toute fusion avec une autre association et ceci par le biais d'une résolution prise à la majorité simple des membres présents.

Titre 5. La dissolution de l'association

Art. 21. la dissolution de l'association ne pourra être prononcée qu'à la majorité des 2/3 des membres de l'association ayant le droit de vote. En cas de dissolution de l'association pour quelque motif que ce soit, les fonds de l'association, après acquittement du passif, seront affectés à une organisation d'utilité publique déclarée par la loi comme telle.

Titre 6. Responsabilité civile et Divers

Art. 22. L'association décline toute responsabilité au sujet des accidents ou incidents qui pourraient se produire à l'occasion des épreuves, réunions organisées par lui ou toute autre manifestation organisée par lui ou toute autre manifestation organisée par ses membres ou sous son patronage.

Art. 23. Tous les cas non prévus par la loi, les statuts ou le statut interne sont tranchés par le Conseil d'administration. Echternach, le 9 septembre 2011.

Référence de publication: 2011141172/115.

(110162672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Semeraro Investissements S.A., Société Anonyme, (anc. Concept Realty & Development S.A.)

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 150.488.

L'an deux mille onze, le onze août.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «CONCEPT REALTY & DEVELOPMENT S.A.» avec siège social à 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B numéro 150.488, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 254 du 5 février 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Vania BARAVINI, dirigeant de sociétés, demeurant à 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

Le Président désigne comme secrétaire Madame Elodie MANTILARO, employée privée, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Alessandro CUSUMANO, employé privé, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

L'actionnaire unique représenté à l'assemblée et le nombre d'actions qu'il possède ont été portés sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 3.500 (trois mille cinq cent) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société de CONCEPT REALTY & DEVELOPMENT S.A. en SEMERARO INVESTISSEMENTS S.A. et modification conséquente de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version française

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de «SEMERARO INVESTISSEMENTS S.A.» (ci-après «la Société»).»

Version anglaise

« **Art. 1.** There exists a company under the form of a "société anonyme" and under the name of "SEMERARO INVESTISSEMENTS S.A. (hereinafter referred to as "the Company").»

2. Démission de tous les membres du conseil d'administration de la société et décharge à leur accorder;

3. Nomination de Madame Vania BARAVINI, dirigeant de sociétés, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en qualité d'administrateur unique de la Société, la durée de son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013;

4. Suppression des catégories A et B des administrateurs et modification conséquente des articles 8 et 12 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Version française

« **Art. 8.** Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. En cas d'égalité des voix, le président de la réunion a une voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité sera considérée comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.»

Version anglaise

« **Art. 8.** Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.»

Version française

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur unique ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature pour des opérations spécifiques aura été délégué par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par l'administrateur unique.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Version anglaise

« **Art. 12.** The Company is validly bound towards third parties, by the joint signatures of two Directors or by the signature of the Sole Director or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by either the board of directors or, if the case may be, by the sole director.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.»

5. Transfert du siège social de la société du 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en SEMERARO INVESTISSEMENTS S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version française

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de «SEMERARO INVESTISSEMENTS S.A.» (ci-après «la Société»).

Version anglaise

« **Art. 1.** There exists a company under the form of a "société anonyme" and under the name of "SEMERARO INVESTISSEMENTS S.A. (hereinafter referred to as "the Company").».

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de tous les administrateurs de la société donnée avec effet au 8 août 2011 et leur accorde, pour autant que de besoin, décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat pendant la période écoulée. Une décharge ultérieure leur sera donnée lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012 pour statuer sur les comptes annuels de la société concernant l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires un administrateur unique en la personne de Madame Vania BARAVINI, dirigeant de sociétés, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg). Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013;

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer les catégories A et B concernant les administrateurs et de modifier en conséquence les 8 et 12 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Version française

« **Art. 8.** Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. En cas d'égalité des voix, le président de la réunion a une voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité sera considérée comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.».

Version anglaise

« **Art. 8.** Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.».

Version française

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur unique ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne (s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature pour des opérations spécifiques aura été délégué par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par l'administrateur unique.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.».

Version anglaise

« **Art. 12.** The Company is validly bound towards third parties, by the joint signatures of two Directors or by the signature of the Sole Director or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by either the board of directors or, if the case may be, by the sole director.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company..».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

139017

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 1.700.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. BARAVINI, E. MANTILARO, A. CUSUMANO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 19 août 2011, LAC/2011/37301. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011142064/144.

(110164468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Chestergom Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.953.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix octobre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société "Fordham Advisers Limited" de droit britannique, établie et ayant son siège social à CO6 3DP Colchester, West Bergholt, Fordham Road, Highfield Farm (Royaume-Uni), inscrite au Registrar of Companies for England and Wales, Companies House, sous le numéro 6445552,

ici dûment représentée par son managing director Monsieur Richard James Guy DAVIES, qualifié ci-après.

2) Monsieur Richard James Guy DAVIES, directeur de sociétés, né à Colchester (Royaume-Uni), le 7 décembre 1953, demeurant à CO6 3DP Colchester, West Bergholt Fordham Road, Highfield Farm.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Chestergom Finance SARL", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. L'objet social principal de la Société est (i) le conseil par l'émission de recommandations d'investissements pour la gestion de fonds d'investissement qu'ils soient sous forme de SIF, SICAV ou autres, (ii) le conseil de personnes morales ou personnes physiques dans le choix de valeurs mobilières, fonds d'investissements ou autres produits financiers, (iii) le conseil en ingénierie patrimoniale (iv) le corporate finance (M&A, conseil aux entreprises, conseil aux particuliers, ingénierie financière) (v) le placement auprès d'investisseurs qualifiés de produits financiers tels que private equity, private placement, produits structurés, etc.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille d'actifs, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique.

Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société "Fordham Advisers Limited", prédésignée, cent vingt-quatre parts sociales,	124
2) Monsieur Richard James Guy DAVIES, préqualifié, une part sociale,	1
Total: cent vingt-cinq parts sociales,	125

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.
2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Richard James Guy DAVIES, directeur de sociétés, né à Colchester (Royaume-Uni), le 7 décembre 1953, demeurant à CO6 3DP Colchester, West Bergholt Fordham Road, Highfield Farm, gérant administratif; et
 - Monsieur Gérard Pascal SANDER, employé privé, né à Briey (France), le 1^{er} avril 1956, demeurant à L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey, gérant technique.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique, et du gérant administratif.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. DAVIES - C. WERSANDT.

Enregistre à Luxembourg Actes Civils, le 11 octobre 2011 LAC/2011/44861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141443/128.

(110164054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Heinen A.G., Société Anonyme, (anc. Fabelgym S.A.).

Siège social: L-9911 Troisvierges, Z.I. In den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 102.054.

Im Jahre zweitausend und elf, am dritten Tag des Monats Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH mit Amtswohnsitz in Rambrouch (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft („société anonyme“) FABELGYM S.A., mit Gesellschaftssitz in L-9911 Troisvierges, 11, Zone Industrielle In den Allern, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 102.054, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar, Maître Martine Weinandy, mit Amtssitz in Clervaux, am 5. September 1992, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 612 vom 21. Dezember 1992 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert unter Privatschrift, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1514 vom 21. Oktober 2002.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre wird um 13.45 Uhr eröffnet und findet statt unter dem Vorsitz von Herr Dirk HEINEN, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4780 ST.VITH, Rodter Strasse 58f.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre Frau Caroline RAMIER, Angestellte, wohnhaft in B-6860 Louftémont, 17, rue de la Croisette.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Stimmenzähler Herr Dirk HEINEN, Geschäftsführer, wohnhaft in B4780 ST.VITH, Rodter Strasse 58f.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

(i) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Änderung der Gesellschaftsbezeichnung in „HEINEN A.G.“;
2. Abänderung des Artikels 1, Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft um ihn dem obigen Beschluss anzupassen;
3. Sonstiges.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Die durch die erscheinenden Parteien "ne varietur" abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigelegt.

(iv) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(v) Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Gesellschaftsbezeichnung von „FABELGYM S.A.“ umzuändern in „HEINEN A.G.“.

Zweiter Beschluss

Gemäß dem vorerwähnten Beschluss wird Artikel 1, Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abgeändert:

„ **Art. 1. (Absatz 1).** Unter der Bezeichnung HEINEN A.G. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre um 14.00 Uhr für geschlossen.

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900.-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Rambrouch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem die Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Personen vorgelesen worden ist, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: D. Heinen, C. Ramier, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 10 octobre 2011. Relation: RED/2011/2107. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 10. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011141544/63.

(110163635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

German Retail Portfolio 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.969.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143437/10.

(110166390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Crèche Hänsel & Gretel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2539 Luxembourg, 44, boulevard Charles Simonis.

R.C.S. Luxembourg B 62.937.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011144446/15.

(110167438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Café DUPA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 57, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 162.070.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU

1. Madame Joanna Elzbieta PRAZANOWSKA, buffetière, née à Brzeg Dolny (Pologne) le 29 novembre 1985, de nationalité polonaise, demeurant à F-57570 Cattenom, 9 rue Général Leclerc;

2. Madame Gheorghita DOGARU, buffetière, née à Slatina (Roumanie) le 1^{er} septembre 1981, de nationalité roumaine, demeurant à L-2230 Luxembourg, 61, Rue du Fort Neipperg;

Ci-après désignées collectivement les «Comparantes» ou les «Associées».

Lesquelles Comparantes ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «Café DUPA S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-4818 Rodange, 77, avenue Docteur Gaasch, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162.070, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 7 septembre 2011, numéro 2077 (ci-après la «Société»);

- Qu'en leur qualité d'Associées de la Société, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associées décident de transférer le siège social de la Société de L-4818 Rodange, 77, avenue Docteur Gaasch à L-2230 Luxembourg, 57, Rue du Fort Neipperg.

Deuxième résolution

Les Associées décident en conséquent de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg».

Troisième résolution

Les Associées décident également de supprimer l'alinéa 2 de l'article 4 des statuts, ayant trait à l'enseigne commerciale de la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'article 4 des statuts devra être lu de la manière suivante:

« **Art. 4.** La Société prendra la dénomination de «Café DUPA S.à r.l.».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800. EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux Comparantes, connues du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces dernières ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. PRAZANOWSKA, G. DOGARU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 03 octobre 2011. Relation: MER/2011/1957. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143313/45.

(110166239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Progress Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 105.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011144517/9.

(110167490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Holcim US Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 112.468.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62825 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143457/10.

(110166299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

MGE Germany 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. McArthurGlen Michelbau Neumunster Siteco Sàrl).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.284.

In the year two thousand and eleven.

On the twenty second day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company MGE Hamburg S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B number 121961, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "McArthurGlen Michelbau Neumunster Siteco S.à.r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 134284, incorporated by deed of the undersigned notary, on November 23, 2007, published in the Mémorial C number 68 dated January 10, 2008,

and that the appearing party has taken the following resolution:

Resolution

The appearing party decides to have adopted the name "MGE Germany 3 S.à r.l." by the company and to amend article 4 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 4.** The Company's name is "MGE Germany 3 S.à r.l." ».

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 900.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société MGE Hamburg S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B numéro 121961, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "McArthurGlen Michelbau Neumunster Siteco S.à.r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 134284, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 23 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 68 du 10 janvier 2008,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

La comparante décide de faire adopter par la société la dénomination sociale "MGE Germany 3 S.à r.l." et de modifier l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de «MGE Germany 3 S.à r.l.».

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,-EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2011. Relation GRE/2011/3425. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143543/72.

(110166044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Nordea Life & Pensions Investments Norway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.352.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143594/10.

(110166114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Xelis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.880.

L'an deux mille onze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «XELIS INVESTMENTS S.A.» (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 1 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 18 août 2006, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2014 du 26 octobre 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1448 du 13 juillet 2007.

Les statuts de la Société furent modifiés en dernier lieu par acte notarié dressé par le notaire soussigné en 09 avril 2010, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1257 du 16 juin 2010.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 118 880.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Florence GASET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Hayet ELMECHERI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas VERNIER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Dissolution anticipée de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination de Monsieur Serge CYFERMAN, gérant de société, demeurant au 52 route de Lens-Crans, CH-3963 Crans-Montana aux fonctions de seul liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;
4. Nomination de la société «Alter Audit S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social au 69 rue de la Semois, L-2533 Luxembourg R.C.S. Luxembourg, section B numéro 110 675) aux fonctions de commissaire-vérificateur à la liquidation de la Société.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer Monsieur Serge CYFERMAN, gérant de société, né à Sarreguemines (France), le 24 mars 1960, demeurant au 52 route de Lens-Crans, CH-3963 Crans-Montana, comme liquidateur (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Les Associés décident d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer la société «Alter Audit S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social au 69 rue de la Semois, L-2533 Luxembourg R.C.S. Luxembourg, section B numéro 110 675), aux fonctions de commissaire-vérificateur à la liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. GASET, H. ELMECHERI, N. VERNIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12470. Reçu douze Euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011144391/77.

(110166874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

CEFIN (Holding) S.A., Central Europe Finance (Holding) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.868.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 27 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 2011.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2011143956/13.

(110167621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Oddo Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 158.637.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143601/10.

(110166748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Office Portfolio Minerva II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.145.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143602/10.

(110166754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Perlach I Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.683.

Extrait des résolutions des associés de la société du 29 septembre 2011

Il résulte des résolutions des associés de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

"Première résolution:

D'accepter la démission de Madame Alexandra Petitjean de son mandat de gérant de classe B de la Société, avec effet au 5 septembre 2011.

Troisième résolution:

De nommer la personne suivante en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 5 septembre 2011:

- Madame Sharon Callahan, née le 19 octobre 1966 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Eric Lechat

Gérant

Référence de publication: 2011144514/21.

(110167410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Omega Finances Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 26, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 145.257.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143607/10.

(110166409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Bitulog Admin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 23, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 163.991.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le onze octobre.

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

A comparu:

Monsieur Georges NASR, né le 13 juin 1963 à Beyrouth (Liban), dirigeant de sociétés, demeurant à L- 3392 Roedgen, 11, route de Luxembourg,

ci-après aussi appelé «le comparant» ou «l'associé».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. Objet. La société a pour objet l'assistance dans le domaine commercial, logistique et administratif pour le compte de sociétés résidentes ou étrangères.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Art. 3. Dénomination. La société prend la dénomination de "BITULOG ADMIN S.à r.l."

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Des succursales pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en espèces, attribuées en totalité à l'associé unique Monsieur Georges NASR, né le 13 juin 1963 à Beyrouth (Liban), dirigeant de sociétés, demeurant à L-3392 Roedgen, 11, route de Luxembourg, en rémunération de son apport.

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €), se trouve partant dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.**1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.**

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 12. Gérance. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2011.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à neuf cents (900.- €) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, Monsieur Georges NASR, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique Monsieur Georges NASR, prénommé, se désigne lui-même comme gérant unique de la société à responsabilité limitée "BITULOG ADMIN S.à r.l.", pour une durée illimitée.

Il engage valablement la société par sa seule signature, sans limitation de montants.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-2551 Luxembourg, 23, avenue du 10 Septembre.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du comparant, celui-ci connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. NASR, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2011. Relation: GRE/2011/3609. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 17 octobre 2011.

C. GOEDERT

Référence de publication: 2011142014/139.

(110165108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Cordatus Recovery Partners II Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.531.

In the year two thousand and eleven on the sixth day of October.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Cordatus Recovery Partners II Investment S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 31-33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 145.531, pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg-City, dated 23 day of March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 21st day of April 2009, number 847, page 40625 (hereinafter referred to as the "Company").

The meeting is opened by Mrs Carni Smit, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Clarissa Steland, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Carni Smit, prenamed.

The chairman then states:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

- 1.) Approval of the Company's Interim Accounts as at September 27, 2011;
- 2.) Vote on the discharge on the board of directors of the Company for the performance of their duties for the period from 23rd March 2009 (date of incorporation) to the day of putting the Company into liquidation;
- 3.) Early dissolution of the Company and voluntary liquidation proceedings;
- 4.) Appointment of a liquidator and determination of its powers;
- 5.) Miscellaneous.

II. That the sole shareholder present or represented, the proxyholder of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the sole shareholder, the proxyholder of the represented sole shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the proxyholder of the represented sole shareholder, signed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the sole shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to approve the interim accounts of the Company as at September 27, 2011.

Second resolution

The meeting decides to grant full discharge to the members of the board of directors of the Company for the performance of their duties from 23rd March 2009 (date of incorporation) until the date of putting the Company into liquidation.

Third resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the meeting resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolved to appoint as liquidator:

Cordatus Recovery Partners II Holding Limited, established and organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 102734 (the "Liquidator").

The meeting resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the company.

The Liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le sixième jour d'octobre.

Par-devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de "Cordatus Recovery Partners II Investment S.à r.l.", une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 31-33, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.531 constituée suivant acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 avril 2009, numéro 847, page 40625 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Madame Carni Smit, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Clarissa Steland, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Carni Smit, préqualifiée.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société au septembre 27, 2011
2. Décharge donné aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 23 mars 2009 (date de constitution) jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;
3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
4. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés;
5. Divers.

II. Que l'associé unique présent ou représenté, le mandataire d'associé unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après été signée par l'associé unique présent, le mandataire d'associé unique représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que les procurations des associés représenté, après été signées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

IV. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et l'associé unique présent ou représenté déclarant eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblé décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société au septembre 27, 2011.

Deuxième résolution

L'assemblé décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat du mars 23, 2009 (date de constitution) jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

Troisième résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur:

Cordatus Recovery Partners II Holding Limited, une société établie et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 102753 (le "Liquidateur").

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée

(la "Loi") pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

A la lecture du présent acte, faite aux comparants, connus par le notaire, par leurs noms, prénoms, états civil et lieu de leur résidence, les dits comparants ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: C. Smit, C. Steland et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2011. LAC/2011/44952. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141447/157.

(110164018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

3 V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.982.

In the year two thousand and eleven.

On the eighth day of September.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "3 V S.A.", with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 109 982, incorporated by a deed of Maître Tom METZLER, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie (Grand Duchy of Luxembourg), on August 5, 2005, published in the Mémorial C number 1353 of December 9, 2005.

The corporate capital amounts to two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) divided into two thousand and five hundred (2,500) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman appoints as secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxy holders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed “ne varietur” by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.

2. Appointment of the private limited company “I.L.L. Services S.à r.l.”, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies’ Register of Luxembourg, section B, under the number 153141, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without being obliged to ask for the authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

3. Discharge to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their respective mandates.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

The private limited company “I.L.L. Services S.à r.l.”, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies’ Register of Luxembourg, section B, under the number 153141.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without being obliged to ask for the authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors of class A, Mr. Hans KÜPFER and Mr. Fabio GAGGINI, chairman of the board of directors, and to the directors of class B, Mr. David GIANNETTI, Mr. Xavier SOULARD and Mr. André WILWERT, and to the supervisory auditor, the private limited company COMCOLUX S.à r.l. for the performance of their respective mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le huit septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire de la société anonyme “3 V S.A.” ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 109 982, constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 août 2005, publié au Mémorial C numéro 1353 du 9 décembre 2005.

Le capital social s’élève à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d’une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1 Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, sans être obligé de demander l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans être obligé de demander l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de catégorie A, Monsieur Hans KÜPFER et Monsieur Fabio GAGGINI, président du conseil d'administration, et aux administrateurs de catégorie B Monsieur David GIANNETTI, Monsieur Xavier SOULARD et Monsieur André WILWERT et au commissaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12192. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142966/132.

(110165580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Lorecar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 145.496.

L'an deux mille onze,
le quatorze septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Kuy Ly ANG, directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg, administrateur de la société «LORECAR S.A.» (ci-après la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 12 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 822 du 16 avril 2009 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.496 et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 08 juillet 2011, lequel acte de modifications des statuts est en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu des pouvoirs lui conférés par une procuration qui lui a été donnée en date du 13 septembre 2011 par Monsieur Kuy Ly ANG, lui-même habilité à procéder audit constat par résolutions circulaires des actionnaires de la Société adoptées en date du 13 septembre 2011;

une copie desdites résolutions et de ladite procuration, après avoir été signées «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à VINGT MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS DES ETATS-UNIS (20'182'733.- USD) représenté par cent cinquante mille cinq cent cinquante (150'550) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (134,06 USD) par action, chacune se trouvant entièrement libérée.

II.- Qu'en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à TRENTE-HUIT MILLIONS CENT ONZE virgule TRENTE-SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (38'000'111,36 USD) qui sera représenté par deux cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante-six (283'456) actions, ayant chacune une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (134,06 USD) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 13 septembre 2011, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS DES ETATS-UNIS (7'500'657.- USD) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de VINGT MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS DES ETATS-UNIS (20'182'733.- USD) à un montant de VINGT-SEPT MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (27'683'390.- USD) par la création et l'émission de cinquante-cinq mille neuf cent cinquante (55'950) nouvelles actions, d'une valeur nominale de CENT TRENTEQUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (134,06 USD) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts, le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des cinquante-cinq mille neuf cent cinquante (55'950) nouvelles actions par l'actionnaire unique «CATON Holdings Ltd», une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Wood-bourne Hall, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le BVI Company Number 1480413 (le «Souscripteur»), moyennant libération intégral en numéraire pour un montant total de SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS DES ETATS-UNIS (7'500'657.- USD)

V.- Que toutes les nouvelles actions ont été totalement souscrites par le Souscripteur susnommé et libérées intégralement par versement en numéraire à la Société, de sorte que la somme totale de SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS DES ETATS-UNIS (7'500'657.- USD) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation de la pièce justificative de souscription et de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article CINQ (5) des statuts est à modifier en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1). «Le capital social souscrit est fixé à VINGT-SEPT MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGTDIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (27'683'390.- USD) représenté par deux cent six mille cinq cents (206'500) actions d'une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATSUNIS (134,06 USD) par action, chacune entièrement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12297. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011141630/74.

(110163665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Association du Personnel de la Police Judiciaire, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 24, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg F 3.969.

Assemblée générale extraordinaire de l'APPJ

Ordre du jour:

Changement des statuts de l'A.P.P.J

I. Objet - Durée - Siège social

Art. 2. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg, 17, rue Auguste Lumière.

Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

L'année social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Changement Art. 2.

L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à L-1273 Luxembourg/Hamm, 24, rue de Bitbourg.

Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

L'année social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 3. L'A.P.P.J. est une association sans but lucratif politiquement indépendante et a pour objet la défense des intérêts professionnels, moraux et matériels de tous les membres de la police judiciaire et plus particulièrement de ses affiliés.

Elle garantit le respect des conceptions politiques et spirituelles de ses membres.

Elle a en outre pour objet le développement des liens d'amitié et de solidarité entre ses membres.

L'association pourra éditer un bulletin d'information.

Changement Art. 3.

L'.A.P.P.J. est une association sans but lucratif politiquement indépendante et a pour objet la défense des intérêts professionnels, moraux et matériels de tous les membres du Service de la Police Judiciaire (SPJ), des Services de Recherche et d'Enquête Criminelle (SREC) et plus particulièrement de ses affiliés.

Elle garantit le respect des conceptions politiques et spirituelles de ses membres.

Elle a en outre pour objet le développement des liens d'amitié et de solidarité entre ses membres.

L'association pourra éditer un bulletin d'information.

II. Membres - Cotisations

Art. 4. Peuvent devenir membres effectifs de cette association toutes personnes en activité au service de la police judiciaire, ainsi que le personnel retraité.

Il en est de même pour tout personnel ayant quitté les services de la P.J. de son propre gré.

Peuvent devenir membres honoraires les personnes qui, par leur appui moral ou financier, contribuent à la prospérité de l'association.

Changement Art. 4.

Peuvent devenir membre effectifs de cette association toutes personnes en activité au Service de la Police Judiciaire (SPJ), des Services de Recherche et d'Enquête Criminelle (SREC) ainsi que leur personnel retraité.

Peuvent devenir membre honoraire les personnes qui, par leur appui moral ou financier, contribuent à la prospérité de l'association.

Il en est de même pour tout personnel ayant quitté les services du Service de Police Judiciaire (SPJ) et des Services de Recherche et d'Enquête Criminelle (SREC).

Art. 5. Les membres effectifs sont astreints au paiement d'une cotisation annuelle à fixer par l'assemblée générale. Cette cotisation ne pourra être supérieure à 1.500.-LUF.

Changement Art. 5.

Les membres effectifs sont astreints au paiement d'une cotisation annuelle à fixer par l'assemblée générale. Cette cotisation ne pourra pas être supérieure à 50 Euros.

III. Administration

Art. 7. L'association est gérée par un comité se composant au maximum de neuf membres, c'est-à-dire d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier et de quatre assesseurs.

Changement Art. 7.

L'association est gérée par un comité se composant au maximum de 13 membres issus du Service de la Police Judiciaire (SPJ), c.à.d. d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier et de huit assesseurs.

Le comité peut créer un comité élargi se composant du comité de l'A.P.P.J. et de membres actifs des Services de Recherche et d'Enquête Criminelle (SREC).

Ce comité élargi a comme objet, la défense des intérêts professionnels des enquêteurs du domaine de Police Judiciaire, notamment l'amélioration des conditions du travail judiciaire.

Le comité peut déléguer certains pouvoirs à des membres actifs et il peut s'adjoindre des personnes à fonctions consultatives en cas de besoin.

Hamm, le 05.05.2011.

Le comité de l'APPJ

Référence de publication: 2011141929/64.

(110164017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Formentera Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.689.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 13 octobre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme FORMENTERA HOLDING SA, dont le siège social à L-1840 Luxembourg, 39, Boulevard Joseph II, a été dénoncé en date du 28 juillet 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 3 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2011144469/22.

(110167597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Indian Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.871.

Le Bilan au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144485/11.

(110167388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Millen-Eck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 13, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 71.963.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rita Waldbillig
Gérante

Référence de publication: 2011144852/11.

(110167864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Echelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 137.508.

L'an deux mille onze, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme "ECHELLE S.A.", (ci-après la «Société»), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.508, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1033 du 25 avril 2008, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000, EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandra KAISER, corporate manager, demeurant professionnellement à L2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny MEUNIER, corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie BIRCK, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision subséquente de la mettre en liquidation.
2. Nomination de Monsieur Juan Manuel VALDEZ MUNOZ, demeurant à Fuentes de Zeus, 4421, Jardines del Lago, MEX-32616 CD Juarez, Chihuahua, comme Liquidateur.

3. Autorisation à donner au Liquidateur à exécuter, à côté de la liquidation, tous actes qui seront dans l'intérêt de la Société, en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

4. Sous réserve de l'approbation des points 1 et 2, décision que le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels et normes habituelles pour ses services professionnels.

5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société est dissoute et subséquemment mise en liquidation.

Deuxième résolution

Monsieur Juan Manuel VALDEZ MUNOZ, homme d'affaires, demeurant à Fuentes de Zeus, 4421, Jardines del Lago, MEX-32616 CD Juarez, Chihuahua, est nommé aux fonctions de Liquidateur.

Troisième résolution

Le liquidateur est autorisé de faire à côté de la liquidation, tous actes qui seront dans l'intérêt de la Société, en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, c'est-à-dire continuer les investissements, gérer, contrôler et développer les participations de la Société, le tout dans le but de la présente liquidation et comme support des investissements existants.

Quatrième résolution

Le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels et normes habituelles pour ses services professionnels.

Cinquième résolution

Par vote spécial, décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 950,- EUR, sont à la charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Kirchberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandra KAISER, Fanny MEUNIER, Stéphanie BIRCK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2011. Relation GRE/2011/3665. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142607/76.

(110165570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Progress Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 105.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011144518/9.

(110167517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Great Waters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 70.344.

L'an deux mille onze.

Le quatorze septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Manuela D'AMORE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée GREAT WATERS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 70.344,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 658 du 31 août 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juillet 2011, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 12 septembre 2011, dont une copie reste annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

Que le capital social de la société pré-désignée s'élève actuellement à USD 3.718.000 (trois millions sept cent dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3.718 (trois mille sept cent dix-huit) actions d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

Que les actions portant les numéros de 1 à 3.578 ont été libérées intégralement et que les actions portant les numéros 3.579 à 3.718 ont été libérées à concurrence de 50%.

Que dans sa réunion du 12 septembre 2011, le conseil d'administration a pris entre autre, la résolution suivante, savoir:

"Le Conseil d'Administration constate, que le compte de la société a été crédité d'un montant global de USD 70.000 (soixante-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) versé par tous les actionnaires.

A l'issue dudit versement, le conseil constate que les 3.718 (trois mille sept cent dix-huit) actions représentatives de l'intégralité du capital souscrit de 3.718.000 (trois millions sept cent dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) sont dorénavant entièrement libérées.

La preuve de la libération de ladite somme résulte du certificat bancaire, dont une copie restera annexée au présent procès-verbal."

La comparante, ès-qualité qu'elle agit, déclare que les actionnaires, détenteurs des actions portant les numéros 3.579 à 3.718 ont libéré ces actions à raison des 50% restants, savoir la somme totale de USD 70.000 (soixante-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), et que cette somme se trouve à la libre disposition de la société.

La preuve de la libération de la dite somme a été rapportée au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat bancaire.

En conséquence de ce qui précède, toutes les actions souscrites sont entièrement libérées, et le 1^{er} alinéa de l'article 5 se lit désormais comme suit:

"Le capital souscrit est fixé à USD 3.718.000 (trois millions sept cent dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3.718 (trois mille sept cent dix-huit) actions d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, toutes entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Manuela D'AMORE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 septembre 2011. Relation GRE/2011/3320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141578/55.

(110163688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 204.248.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 102.128.

Suite aux décisions de l'associé unique de la Société en date du 08 septembre 2011:

1. Election de M. Weijermans Martinus, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, ayant pour adresse le 46 A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, à la fonction de Gérant de catégorie A et pour une durée indéterminée
2. Élection de M. van 't Hoef Robert, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, ayant pour adresse le 46 A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, à la fonction de Gérant de catégorie A et pour une durée indéterminée
3. Démission du gérant de catégorie A M. Maan Christopher, ayant pour adresse le 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg 08 septembre 2011
4. Démission du gérant de catégorie A M. Adriaansen Robert, ayant pour adresse le 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en date du 08 septembre 2011

A dater du 08 septembre 2011, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Martinus Weijermans, Gérant de catégorie A.
- Robert van 't Hoef, Gérant de catégorie A
- Carol Thurnheer, Gérant de catégorie A
- Wendy Watson, Gérant de catégorie B
- Shonna Koch, Gérant de catégorie B

5. Le siège social de la Société est transféré à compter du 08 septembre 2011, du:

- 25C, Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg, Le Grand Duché du Luxembourg
au

- 46A, avenue J.F. Kennedy L - 1855 Luxembourg, Le Grand Duché du Luxembourg.

6. Le siège social de l'associé Legget & Platt Europe Finance SCS est transféré à compter du 08 septembre 2011, du:

- 25C, Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg, Le Grand Duché du Luxembourg
au

- 46A, avenue J.F. Kennedy L - 1855 Luxembourg, Le Grand Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martinus Weijermans.

Référence de publication: 2011144491/33.

(110167255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Keyle Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 54.129.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 OCT. 2011.

Pour: KEYLE INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011144489/15.

(110167499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Herschel Capital Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 163.560.

IN THE YEAR TWO THOUSAND ELEVEN, ON THE TWENTYFIFTH DAY OF AUGUST.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary public residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Herschel Capital Advisors S.A., a société anonyme, having its registered office at Boulevard du Prince Henri, n°19/21, L-17 24 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, with pending registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register and incorporated pursuant to a deed dated 2nd august 2011 drawn up by the notary Jacques DELVAUX, which has not yet been published in Mémorial C.

The meeting elects as chairman, Mrs. Lydia SCHNEIDER, employee, residing in Luxembourg (the "Chairman").

The chairman appoints as secretary Mrs. Sandrine MELNYK, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M. Giorgio BIANCHI, employe, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting (the "Meeting") having thus been constituted, the Chairman requests the notary to act that:

- the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxyholders and by the office of the Meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed;

- that pursuant to the attendance list, 100% of the issued shares is represented, the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had knowledge of the agenda prior to the Meeting, no convening notices were necessary;

- that the present Meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the article 3.2 of the by-laws related to the object in order to give it the following new content

« **Art. 3.2.** The Company may further provide management and investment advisory services in general, including but not limited to the analysis of problems associated with the goals, objectives, policies, strategies, products, administration, organization, and the principal functional or operating areas of clients as well as the recommendation of practical solutions to these problems; and the assistance with implementation of the relevant strategies.

In addition, the investment advisory services might include also the following services related to investment activities:

(i) advice in relation to the purchase, subscription, acquisition or dealing in investments and securities and the sale, redemption, exchange, variation or transposition of the same; (ii) advice in connection with the investment and reinvestment of assets and securities including, inter alia and not exhaustively, the drafting of reports in order to allow the management or the advisors of the relevant investment entity to evaluate the main financial features of any investment and reinvestment of assets and securities; (iii) assistance within the management of the assets, including, inter alia and not exhaustively to monitor the investments, in particular to provide periodic reports to the management and/or the advisors on the trend of their business and other material information and any assistance to identify potential investment opportunities for the investment entity; (iv) assistance in providing the information and documentation which is necessary for the management, the advisors or the advisory committee of the investment entity to carry out its activities compliant with the relevant investment policy; and (vi) generally provide any service directly linked, specific or essential to the services listed above as may reasonably be required by the investment entity, its management or its advisors and which are in the best interest of the investors in the investment entity.

The performance of the services under this article 3.2 will in any case be limited to: (i) specialized investment funds pursuant to the law of 13 February 2007 and undertakings for collective investments pursuant to the law of 17 December 2010, both as referred to under article 1-1 (2) i) of the amended law of 5 April 1993 on the financial sector (the "1993 Law") or (ii) the Company's affiliated entities as referred to under article 1-1 (2) c) of the 1993 Law.»

2. Miscellaneous.

The Meeting has after examining the agenda unanimously resolved as follows:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 3.2. of the Articles of the Company in order that it shall read as follows:

« **Art. 3.2.** The Company may further provide management and investment advisory services in general, including but not limited to the analysis of problems associated with the goals, objectives, policies, strategies, products, administration, organization, and the principal functional or operating areas of clients as well as the recommendation of practical solutions to these problems; and the assistance with implementation of the relevant strategies.

In addition, the investment advisory services might include also the following services related to investment activities:

(i) advice in relation to the purchase, subscription, acquisition or dealing in investments and securities and the sale, redemption, exchange, variation or transposition of the same; (ii) advice in connection with the investment and reinvestment of assets and securities including, inter alia and not exhaustively, the drafting of reports in order to allow the management or the advisors of the relevant investment entity to evaluate the main financial features of any investment and reinvestment of assets and securities; (iii) assistance within the management of the assets, including, inter alia and not exhaustively to monitor the investments, in particular to provide periodic reports to the management and/or the advisors on the trend of their business and other material information and any assistance to identify potential investment opportunities for the investment entity; (iv) assistance in providing the information and documentation which is necessary for the management, the advisors or the advisory committee of the investment entity to carry out its activities compliant with the relevant investment policy; and (vi) generally provide any service directly linked, specific or essential to the

services listed above as may reasonably be required by the investment entity, its management or its advisors and which are in the best interest of the investors in the investment entity.

The performance of the services under this article 3.2 will in any case be limited to: (i) specialized investment funds pursuant to the law of 13 February 2007 and undertakings for collective investments pursuant to the law of 17 December 2010, both as referred to under article 1-1 (2) i) of the amended law of 5 April 1993 on the financial sector (the "1993 Law") or (ii) the Company's affiliated entities as referred to under article 1-1 (2) c) of the 1993 Law.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE VINGT-CINQ AOÛT,

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Herschel Capital Advisors S.A., une société anonyme ayant son siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en voie d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant été constituée selon un acte en date du 2 août 2011 rédigé par le notaire Jacques DELVAUX, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée élit comme président, Mme Lydia SCHNEIDER, employée, demeurant à Luxembourg (le "Président").

Le Président élit comme secrétaire, Mme Sandrine MELNYK, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Secrétaire").

L'assemblée élit comme scrutateur, M. Giorgio BIANCHI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Scrutateur").

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué (l'"Assemblée"), le Président demande au Notaire d'acter que:

- les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont établis sur la liste de présence signée par les actionnaires ou leurs représentants et par le bureau de l'Assemblée et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations signées "ne varietur" seront annexées au présent acte;

- selon la liste de présence, 100% des actions émises sont représentées, l'intégralité du capital social est représenté à la présente assemblée et les actionnaires représentés déclarant qu'ils ont connaissance de l'agenda de l'Assemblée, aucune convocation n'a été nécessaire;

- la présente Assemblée est valablement constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 3.2 de la loi relative à l'objet, afin de lui donner le contenu suivant de nouvelles:

« **Art. 3.2.** La Société peut par ailleurs fournir des services de conseils généraux en matière de gestion et d'investissement y compris mais non limité à l'analyse des problèmes associés avec les buts, les objectifs, les politiques, stratégies, produits, l'administration, l'organisation et les principaux domaines fonctionnels ou d'exploitation de clients ainsi que la recommandation de solutions pratiques à ces problèmes, et l'assistance à la mise en oeuvre des stratégies pertinentes.

De plus, les services de conseil en investissement peuvent également inclure les services suivants liés aux activités d'investissement: (i) des conseils relatifs à l'achat, la souscription, l'acquisition ou la vente de placements et les titres et la vente, de rachat, l'échange, la modification ou la transposition des précités, (ii) des conseils liés à l'investissement et au réinvestissement des actifs et des titres incluant, inter alia et non limitativement, la rédaction de rapports afin de permettre à la direction ou aux conseillers de l'entité d'investissement pertinentes pour évaluer les principales caractéristiques financières des tout investissement et le réinvestissement des actifs et des titres, (iii) l'assistance dans la gestion des actifs, y compris, notamment et de manière non exhaustive pour contrôler les investissements, en particulier de fournir des rapports périodiques à la gestion et / ou les conseillers sur l'évolution des leurs affaires et autres renseignements importants et toute aide pour identifier les possibilités d'investissement pour l'entité d'investissement, (iv) l'assistance en fournissant l'information et de documentation qui est nécessaire à la gestion, les conseillers ou le comité consultatif de

l'entité d'investissement pour mener à bien ses compatible avec les activités pertinentes de la politique d'investissement, et (vi) en règle générale, fournir tout service directement lié, spécifique ou essentiel pour les services cités plus haut, tel que jugé nécessaire et raisonnable par l'entité d'investissement, sa direction ou ses conseillers et revêtant le plus haut intérêt pour les investisseurs dans l'entité d'investissement.

La performance des services en vertu du présent article 3.2 est expressément limitée aux: (i) fonds d'investissement spécialisé en vertu de la loi du 13 Février 2007 et organismes de placement collectif conformément à la loi du 17 Décembre 2010, à la fois comme visé au l'article 1-1 (2) i) de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (la «loi de 1993») ou (ii) des entités affiliées à la Société en tant que visés à l'article 1-1 (2) c) de la loi de 1993.»

2. Divers.

Après examen de l'ordre du jour, l'Assemblée a décidé unanimement d'adopter ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3.2. des Statuts de la Société afin que désormais il se lise comme suit:

« **Art. 3.2.** La Société peut par ailleurs fournir des services de conseils généraux en matière de gestion et d'investissement y compris mais non limité à l'analyse des problèmes associés avec les buts, les objectifs, les politiques, stratégies, produits, l'administration, l'organisation et les principaux domaines fonctionnels ou d'exploitation de clients ainsi que la recommandation de solutions pratiques à ces problèmes, et l'assistance à la mise en oeuvre des stratégies pertinentes.

De plus, les services de conseil en investissement peuvent également inclure les services suivants liés aux activités d'investissement: (i) des conseils relatifs à l'achat, la souscription, l'acquisition ou la vente de placements et les titres et la vente, de rachat, l'échange, la modification ou la transposition des précités, (ii) des conseils liés à l'investissement et au réinvestissement des actifs et des titres incluant, inter alia et non limitativement, la rédaction de rapports afin de permettre à la direction ou aux conseillers de l'entité d'investissement pertinentes pour évaluer les principales caractéristiques financières des tout investissement et le réinvestissement des actifs et des titres, (iii) l'assistance dans la gestion des actifs, y compris, notamment et de manière non exhaustive pour contrôler les investissements, en particulier de fournir des rapports périodiques à la gestion et / ou les conseillers sur l'évolution des leurs affaires et autres renseignements importants et toute aide pour identifier les possibilités d'investissement pour l'entité d'investissement, (iv) l'assistance en fournissant l'information et de documentation qui est nécessaire à la gestion, les conseillers ou le comité consultatif de l'entité d'investissement pour mener à bien ses compatible avec les activités pertinentes de la politique d'investissement, et (vi) en règle générale, fournir tout service directement lié, spécifique ou essentiel pour les services cités plus haut, tel que jugé nécessaire et raisonnable par l'entité d'investissement, sa direction ou ses conseillers et revêtant le plus haut intérêt pour les investisseurs dans l'entité d'investissement.

La performance des services en vertu du présent article 3.2 est expressément limitée aux: (i) fonds d'investissement spécialisé en vertu de la loi du 13 Février 2007 et organismes de placement collectif conformément à la loi du 17 Décembre 2010, à la fois comme visé au l'article 1-1 (2) i) de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (la «loi de 1993») ou (ii) des entités affiliées à la société en tant que visés à l'article 1-1 (2) c) de la loi de 1993.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.500,-.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussignée qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de cette même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne prémentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: L. SCHNEIDER, S. MELNYCK, G. BIANCHI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange-sur-Attert le 30 août 2011, RED/2011/1806: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prémentionnée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Redange-sur-Attert, le 3 septembre 2011.

Référence de publication: 2011142181/171.

(110164502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

factum ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 164.098.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den zwölften Oktober;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCIENEN:

Herr Dr. Ralph Peter MOOG, Diplom-Wirtschaftsingenieur, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 1. Mai 1958, wohnhaft in D-54317 Korlingen, 15, Tarforster Strasse.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "factum ventures S.A.", (hiernach die "Gesellschaft"), wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung (hiernach die Statuten"), sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher (Großherzogtum Luxemburg). Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck den Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen, sowie die Unternehmensberatung und die Marketingberatung.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,-EUR), eingeteilt in hundert (100) Aktien von jeweils dreihundertzehn Euro (310,-EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Generalversammlung der Aktionäre ernannt

werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Generalversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die Statuten der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in allen Umständen entweder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen (1) Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung tritt zweiten Montag des Monats Juni um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben genannten Ort im Großherzogtum Luxemburg zusammen.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Generalversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt.

Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Statuten keine Abweichung beinhalten.

139047

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2012 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Aktien durch den alleinigen Gesellschafter, Herrn Dr. Ralph Peter MOOG, vorgenannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,-EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr tausend Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Beschlüsse des Alleingeschafters

Alsdann hat der vorgenannte Komparent, welcher das gesamte Aktienkapital vertritt, in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf eins (1) und diejenige der Kommissare auf einen (1) festgelegt.
- 2) Wie laut den gesetzlichen Bestimmungen und der vorliegenden Satzung erlaubt, wird Herr Dr. Ralph Peter MOOG, Diplom-Wirtschaftsingenieur, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 1. Mai 1958, wohnhaft in D-54317 Korlingen, 15, Tarforster Strasse, zum Alleinverwalter ernannt, welcher die Befugnisse des Verwaltungsrats ausübt.
- 3) Frau Gerlinde GRAFFÉ-KARL, Finanzbuchhalterin, geboren in Konz (Bundesrepublik Deutschland), am 16. Mai 1953, wohnhaft in D-54441 Wellen, am Sportplatz, 1B, wird zum Rechnungskommissar ernannt.
- 4) Die Mandate des Alleinverwalters und Rechnungskommissars enden beim Abschluss der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017.
- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6783 Grevenmacher, 31, op der Heckmill.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: R. P. MOOG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2011. LAC/2011/45753. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143873/142.

(110166859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Capsugel FinanceCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 361.907,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 161.007.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of September. Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Capsugel FinanceCo II S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.007 (the Company). The Company has been incorporated on May 13, 2011 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1750, page 83979 of August 2, 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time on August 12th, 2011 pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Capsugel FinanceCo S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) established under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.717, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Rémi Slama, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. Three hundred sixty-one thousand nine hundred and seven (361,907) shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Amendment of article 16 and article 17 of the articles of association of the Company in relation to the financial year of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 16.** The company’s financial year runs from the eleventh of July to the tenth of July of each year.”

“ **Art. 17.** Each year, as of July 10th, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.”;

3. Amendment of the transitory provisions of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 10 July 2011.”; and

4. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 16 and article 17 of the articles of association of the Company, in relation to the financial year of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 16.** The company’s financial year runs from the eleventh of July to the tenth of July of each year.”

“ **Art. 17.** Each year, as of July 10th, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the transitory provisions of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 10 July 2011.”

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,300.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Capsugel FinanceCo II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.007 (la Société). La Société a été constituée le 13 mai 2011 suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1750, page 83979, daté du 2 août 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement le 12 août 2011 suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Capsugel FinanceCo S.C.A., une société en commandite par actions établie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.717, (l'Associé Unique),

ici représentée par Rémi Slama, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Trois cent soixante-et-un mille neuf cent sept (361.907) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'article 16 et de l'article 17 des statuts de la Société concernant l'exercice social de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 16.** L'année sociale commence le onze juillet et finit le dix juillet de chaque année."

" **Art. 17.** Chaque année au 10 juillet, le Conseil de Gérance préparera le bilan, qui comprendra un procès-verbal des biens de la société ainsi que ses dettes et éléments du passif et sera accompagné d'une annexe résumant l'ensemble des engagements et des dettes des gérants de la société.

En même temps le Conseil de Gérance préparera un compte de résultat, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan";

3. Modification des dispositions transitoires des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

"Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 10 juillet 2011"; et

4. Divers.

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce à la formalité de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16 et l'article 17 des statuts de la Société concernant l'exercice social de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 16.** L'année sociale commence le onze juillet et finit le dix juillet de chaque année."

" **Art. 17.** Chaque année au 10 juillet, le Conseil de Gérance préparera le bilan, qui comprendra un procès-verbal des biens de la société ainsi que ses dettes et éléments du passif et sera accompagné d'une annexe résumant l'ensemble des engagements et des dettes des gérants de la société.

En même temps le Conseil de Gérance préparera un compte de résultat, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les dispositions transitoires des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

"Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 10 juillet 2011."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la Séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 1.300.-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. SLAMA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2011. Relation: LAC/2011/43032. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142026/149.

(110164625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Libra Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.445.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 juillet 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 août 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011144496/13.

(110167037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Medinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144846/10.

(110167980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Emador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 82.438.

L'an deux mille onze, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Pietro RICCIARDI, homme d'affaires, demeurant à Rome, 43, Via Ernesto Basile (Italie), ici représenté par Madame Stéphanie BIRCK, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "EMADOR S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82.438, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1167 du 14 décembre 2001. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente-cinq mille Euros (35.000,- EUR), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société, avec effet immédiat, et sa mise en liquidation.

e) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que le comparant déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par AbaCab S.àr .l. ayant son siège social à Luxembourg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que le comparant approuve les comptes de liquidation au 31 mai 2011 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que le comparant, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 750,- EUR et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie Birck, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2011. Relation GRE/2011/3664. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142611/59.

(110165502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Leggett & Platt Europe Finance SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: USD 543.500.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 102.615.

Suite aux décisions de l'associé unique de la Société en date du 08 septembre 2011:

1. Le siège social de la Société est transférée à compter du 08 septembre 2011, du:

- 25C, Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg

au

- 46A, avenue J.F. Kennedy L - 1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

2. L'adresse de l'associé Leggett & Platt Luxembourg Finance Company S.à r.l. est transférée à compter du 08 septembre 2011, du:

- 25C, Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg

au

- 46A, avenue J.F. Kennedy L - 1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

3. L'adresse de l'associé L&P Europe SCS est transférée à compter du 08 septembre 2011, du:

- 25C, Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg

au

- 46A, avenue J.F. Kennedy L - 1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

4. L'adresse du gérant Leggett & Platt Luxembourg Finance Company S.à r.l. est transférée à compter du 08 septembre 2011, du:

- 25C, Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg

au

- 46A, avenue J.F. Kennedy L - 1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martinus Weijermans.

Référence de publication: 2011144490/29.

(110167254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Ideo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 147.129.

Extrait de la Décision de l'Actionnaire Unique du 27 juillet 2011

Première Résolution – Démission d'un administrateur

L'Actionnaire Unique accepte la démission de l'administrateur M. Thierry DOGAT

Deuxième Résolution – Nomination d'un administrateur

L'Actionnaire Unique nomme comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

M. Francesco SQUEO, né à Turin (Italie) 20 août 1968 et demeurant à I-70056 Molfetta (BA), via Maggiore Salustio 7.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

MATTIA TRUST

L'Actionnaire Unique

Référence de publication: 2011144967/16.

(110167683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Leggett & Platt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.012.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.175.

Suite aux décisions de l'associé unique de la Société en date du 08 septembre 2011:

1. Election de M. Weijermans Martinus, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, ayant pour adresse le 46 A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, à la fonction de Gérant de catégorie A et pour une durée indéterminée

2. Election de M. van 't Hoef Robert, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, ayant pour adresse le 46 A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, à la fonction de Gérant de catégorie A et pour une durée indéterminée

3. Démission du gérant de catégorie A M. Maan Christopher, ayant pour adresse le 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg 08 septembre 2011

4. Démission du gérant de catégorie A M. Adriaansen Robert, ayant pour adresse le 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en date du 08 septembre 2011

A dater du 08 septembre 2011, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Martinus Weijermans, Gérant de catégorie A

- Robert van 't Hoef, Gérant de catégorie A

- Carol Thurnheer, Gérant de catégorie A

- Wendy Watson, Gérant de catégorie B

- Shonna Koch, Gérant de catégorie B

5. Le siège social de la Société est transféré à compter du 08 septembre 2011, du:

- 25C, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Le Grand Duché du Luxembourg

au

- 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Le Grand Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martinus Weijermans.

Référence de publication: 2011144492/29.

(110167253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Logica Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 35.212.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 août 2011

Les membres du Conseil d'administration ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Eric NODE LANGLOIS de son mandat d'administrateur datée du 28 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011144493/12.

(110167036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Mistral International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 122.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011144853/13.

(110168233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Pergam Properties 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 148.104.

L'an deux mille onze, le quatre octobre,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

PERGAM PROPERTIES GP S.à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.016,

agissant en sa qualité de gérant de la société PERGAM PROPERTIES 2 S.C.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.104,

ici représentée par Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

en vertu d'une résolution dudit gérant prise en date du 3 octobre 2011.

Une copie du procès-verbal du 3 octobre 2011 restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

I. La société PERGAM PROPERTIES 2 S.C.A. fut constituée par acte du notaire soussigné en date du 25 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1922 du 2 octobre 2009.

II. Ladite société PERGAM PROPERTIES 2 S.C.A. a actuellement un capital souscrit et entièrement libéré d'un million deux cent quarante-quatre mille cinq cents dollars américains (USD 1.244.500) représenté par douze mille deux (12.002) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, et quatre cent quarante-trois (443) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune.

L'article 6 des statuts fixe le capital autorisé de la Société à six millions de dollars américains (USD 6.000.000) et stipule que:

"Le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société à concurrence de quatre millions sept cent cinquante-cinq mille cinq cents dollars américains (USD 4.755.500) de manière à le porter jusqu'à un montant de six millions de dollars américains (USD 6.000.000). Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
- décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,
- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
- décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
- fixer les montants à émettre,
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions
- refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues;
- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,
- enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,

Le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société. "

Le Gérant de la Société reconnaît avoir reçu et accepté les souscriptions suivantes:

A/ Docteur Jean-Claude Marian, né le 24 mars 1939 à Boulogne (France), demeurant au 299, avenue Molière à B-1050 Bruxelles, souscrit mille cinq cents (1.500) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune contre paiement total en espèces de cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000).

Les nouvelles actions mentionnées ci-dessus sont entièrement souscrites et intégralement libérées par un apport en espèces d'un montant total de cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000) par versement à un compte de la Société, intégralement affecté au capital social.

B/ Le FCP PERGAM FLEXIBLE, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 5, rue des Anciens Moulins à F-11100 Narbonne, inscrite au Registre des Commerces et des Sociétés de Narbonne, France, sous le numéro 438 328 973, souscrit dix mille cent soixante-treize (10.173) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune contre paiement total en espèces d'un million dix-sept mille trois cents dollars américains (USD 1.017.300).

Les nouvelles actions mentionnées ci-dessus sont entièrement souscrites et intégralement libérées par un apport en espèces d'un montant total d'un million dix-sept mille trois cents dollars américains (USD 1.017.300) par versement à un compte de la Société, intégralement affecté au capital social.

C/ PERGAM PROPERTIES GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F Route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.016, souscrit trois cent cinquante-sept (357) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune contre paiement total en espèces de trente-cinq mille sept cents dollars américains (USD 35.700).

Les nouvelles actions mentionnées ci-dessus sont entièrement souscrites et intégralement libérées par un apport en espèces d'un montant total de trente-cinq mille sept cents dollars américains (USD 35.700) par versement à un compte de la Société, intégralement affecté au capital social.

Le montant total d'un million deux cent trois mille dollars américains (USD 1.203.000) a été mis à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

III. Suite à cette augmentation de capital, les articles 5 et 6 des Statuts sont modifiés comme suit:

" Art. 5. Capital social.

Le capital social émis de la Société est de deux millions quatre cent quarante-sept mille cinq cents dollars américains (USD 2.447.500) représenté par vingt-trois mille six cent soixante-quinze (23.675) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, et huit cents (800) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 10-) chacune. "

" Art. 6. Variations du capital social.

Le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société à concurrence de trois millions cinq cent cinquante-deux mille cinq cents dollars américains (USD 3.552.500) de manière à le porter jusqu'à un montant de six millions de dollars américains (USD 6.000.000). Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
- décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,
- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
- décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
- fixer les montants à émettre,
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions
- refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues;
- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,
- enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,

Le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à deux mille quatre cents (EUR 2.400).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FRANCOIS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2011. LAC/2011/44401. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142837/117.

(110165631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Vega Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145012/9.

(110167791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Universal Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.025.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145002/9.

(110168351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

emoveo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5513 Remich, 13, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 105.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145215/9.

(110168901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Le Grill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 4, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 103.880.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145471/9.

(110168974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.
